

Parents, à qui vous adresser au collège ?

La Vie scolaire est souvent injoignable aux récréations et de 11 h 30 à 14 h (mobilisés sur la surveillance)

Si l'interlocuteur demandé n'est pas disponible : envoyer un mail (via OZE ou 0780183a@ac-versailles.fr) ou renouveler l'appel ultérieurement

Situation	Qui contacter ?	Information complémentaire
Absence ou retard	Un assistant d'éducation en Vie scolaire	
Prévenir d'une absence cantine		<i>Aucun demi-pensionnaire ne peut sortir sans autorisation écrite ou bien venir le chercher</i>
Communiquer une information personnelle à votre enfant		<i>A limiter aux situations impératives et <u>très</u> exceptionnelles</i>
Vous avez été contacté(e) par le collège mais ne savez pas par qui		
Demande d' <u>explication</u> sur un rapport disciplinaire ou une sanction	Contacter l'auteur du rapport Vie scolaire ou par mail via OZE pour les professeurs	<p>1) Les rapports sont consultables sur OZE</p> <p>2) Pour <u>contester</u> la sanction il faut faire un courrier ou un mail au chef d'établissement</p>
Perte du carnet de liaison	CPE	<i>Payer 7 € par chèque pour le remplacer</i>
Contestation d'absences sur le bulletin		
Problème dans la cour, les couloirs (blessure, conflit...)		
Souci dans le bus, en ville (hors du parvis du collège)	Appeler la police si urgence ou IDF Mobilités selon la situation (retard de bus, problème de capacité...)	<i>La responsabilité des personnels du collège se limite au parvis du collège lors des mouvements d'entrée-sortie</i>
Souci sur la demi-pension (paiement, repas...)	Envoyer un mail sur le site So-Happy ou voir le responsable M. Hilbold au collège le mardi matin	
Demander une explication sur un souci avec un professeur, une note, une punition	Envoyer un mail au professeur via OZE ou écrire un mot dans le carnet de liaison	<i>Si nécessaire demander un RDV avec le professeur</i>
Certificat de scolarité Identifiants OZE perdus (parent ou élève) Réédition d'un bulletin ou ASSR Changement de coordonnées/de régime demi-pension	Secrétariat élèves	<i>Un <u>écrit des parents</u> (mail ou carnet de liaison ou courrier) est <u>impératif</u> pour donner un document à l'élève</i>
Inscription d'un élève		<i>La famille doit <u>d'abord</u> contacter la Direction académique ou utiliser la plateforme Colibris</i>
Bourses des collèges, fonds sociaux, gestion des manuels scolaires	Secrétariat intendance	<i>Pas de gestion des bourses des <u>lycées</u> en fin de 3ème</i>